

## **BIBLIOTHÈQUE MITCHELL**

**La bibliothèque scolaire est un service complémentaire à l'enseignement  
et un instrument de culture pour tous.**

Elle n'est donc pas une salle de repos, un local d'encadrement, un local de reprise d'examens ni une salle de jeux.



### **HEURES D'OUVERTURE**

8 h 45 à 13 h et  
14 h 20 à 14 h 40  
Andrée-Anne Masson  
Poste 12312

### **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX S'APPLIQUANT À TOUS (PERSONNEL ET ÉLÈVES)**

- ❖ Le silence et le calme sont obligatoires en tout temps : on va à la bibliothèque que pour lire, étudier et faire de la recherche documentaire.
- ❖ **La carte étudiante est obligatoire pour le prêt des livres.**
- ❖ Aucune nourriture et breuvage ne sont permis.
- ❖ Les sacs d'école ou autres, les manteaux et les casquettes ne sont aucunement autorisés. Ils doivent être laissés à l'extérieur de la bibliothèque.
- ❖ Tout document qui sort de la bibliothèque doit être enregistré au comptoir.
- ❖ Les documents perdus ou abîmés seront facturés.



### **RÈGLEMENTS – ÉLÈVES**

- ❖ Le prêt de volumes est possible pour les élèves aux heures d'ouverture.
- ❖ Prêt virtuel : Inscription sur : <https://cssrs.biblius.ca> avec le # de fiche de l'élève. Cliquer sur le roman souhaité puis sur « Emprunter ». Pour plus d'information, consulter Andrée-Anne Masson à la bibliothèque.
- ❖ Sur les heures de cours, aucun élève ne se présente seul à la bibliothèque à moins d'être muni d'une autorisation spéciale signée par la direction.
- ❖ À sa sortie de la bibliothèque, l'élève présente son matériel pour fin de vérification par le responsable.
- ❖ Advenant le non-respect de ces règlements, l'élève peut se voir expulser de la bibliothèque et ne plus avoir le droit de s'y présenter pour une durée déterminée par le ou la responsable.